

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise ou de la société

1.1. Identification du produit.

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Grey

Marque commerciale : DYNAMIC PLATINUM

1.2. Usages pertinents identifiés de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

1.2.1. Usages pertinents identifiés

Catégorie principale d'utilisation : Utilisation professionnelle pour le tatouage ou la micropigmentation.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Maimi Paint, S.L.

C/ Ciudad de Sevilla, numéro 5, 46988

Paterna, Valence, Espagne.

+34 648 61 81 88

1.4. Numéros de téléphone d'urgence.

ESPAGNE

Entité/entreprise : Servicio de Información - Instituto Toxicológico de Toxicología y Ciencias Forenses, Departamento de Madrid.

Adresse : C/ José Echegaray, nº4 28232 Las Rozas de Madrid.

Numéro de téléphone d'urgence : +34 91 562 04 20.

Commentaire : Uniquement pour les questions toxicologiques, en espagnol (24h/365 jours).

Service d'assistance BPR :

Ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité Paseo del Prado 18-20, 28071 Madrid.

E-mail : biocidas-helpdesk@mscbs.es

Service d'assistance CLP et REACH :

Portal de Información REACH y CLP C/ Julián Camarillo. 6B, 4ª Planta, 28037 Madrid

E-mail : info@reach-pir.es

AUTRICHE

Service d'assistance BPR, REACH et CLP :

Ministère fédéral de l'Action pour le climat, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie, Div. VI/7 Stubenbastei 5, A, 1010 Vienne.

Téléphone : +43 1 31 00 472

E-mail BPR : biozide@umweltbundesamt.at

E-mail CLP et REACH : oficina@reachhelpdesk.at

CROATIE

Service d'assistance BPR et REACH :

Ministère de la Santé, Ksaver 200a - 10000 Zagreb

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Téléphone : +385 1 4607 555
Fax : +385 1 4607 631
E-mail BPR : biocidi@miz.hr
E-mail REACH : helpdesk-reach@miz.hr

DANEMARK

Service d'assistance REACH, CLP et BPR :
Agence danoise de protection de l'environnement Tolderlundsvej 5, 5000 Odense C
Téléphone : +45 72 54 44 66
E-mail CLP : clphelpdesk@mst.dk
E-mail REACH : reachspm@mst.dk
E-mail BPR : biocideshelpdesk@mst.dk

FRANCE

Service d'assistance BPR et CLP :
ANSES - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
253 avenue du général Leclerc, 94701 Maisons-Alfort Cedex
E-mail : helpdesk-biocides@anses.fr

Service d'assistance REACH :
INERIS RDC/VIVA/EVEC Parc Technologique Alata BP2 - F-60550 Verneuil en Halatte
Téléphone : +33 8 20 20 18 16
Fax : +33 3 44 55 55 67 67

HONGRIE

Service d'assistance BPR, CLP et REACH :
Centre national de santé publique H-1097 Budapest, Albert Flórián út 2-6
Téléphone : BPR : +36 1 476 1100/2960 ; CLP : +36 1 476 1135 ; REACH : +36 1 476 1134
E-mails : BPR : biocide.helpdesk (at) nnk.gov.hu ; CLP : clp.helpdesk (at) nnk.gov.hu ; REACH : reach.helpdesk (at) nnk.gov.hu

ITALIE

Service d'assistance BPR :
Ministère de la Santé : Direction générale des dispositifs médicaux, du service pharmaceutique et de la sécurité des soins - bureau VII Viale Giorgio Ribotta, 5 00144 Rome
Téléphone (pour les questions techniques et scientifiques) :
dott.ssa Emanuela Fabbri +39 06 59 94 37 33 33
dott.ssa Daniela Gigante +39 06 59 94 38 49
E-mail : Biocidi@sanita.it

Service d'assistance CLP :
Istituto Superiore di Sanità Centre national pour les produits chimiques, les cosmétiques et la sécurité des consommateurs Viale Regina Elena 299, 00161 Rome.
E-mail : helpdesk.clp@iss.it

Service d'assistance REACH :
Ministère du Développement économique Via Molise 2, 00187 Rome
E-mail : helpdesk tecnica@mise.gov.it

LITUANIE

Service d'assistance BPR :
Centre national de santé publique du ministère de la Santé, Département de Vilnius Kalvariju st. 153, LT-08221 Vilnius.

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Téléphone : +370 5 264 9678
Fax : +370 5 264 9664
E-mail : vilnius@nvsc.lt

Service d'assistance CLP et REACH :
Agence de protection de l'environnement A. Juozapaviciaus str. 9, LT-09311 Vilnius
E-mail : reachclp@aaa.am.lt

MONTÉNÉGRE

Service d'assistance REACH, CLP, BPR :
Ministère du Développement durable et du Tourisme, Agence pour la nature et la protection de l'environnement IV
Proleterske 19, 81000 Podgorica.
E-mail : asistencija@epa.org.me service

POLOGNE

Service d'assistance BPR :
Office for Registration of Medicines, Medical Devices and Biocidal Products al. Jerozolimskie 181c 02-222 Varsovie
Téléphone : +48 22 492 11 00
Fax : +48 22 492 11 09
E-mail : pb@urpl.gov.pl

Service d'assistance CLP et REACH : Office des substances chimiques ul. Dowborczykow 30/34 90-019 Łódź
Téléphone : +48 42 2538 424 ; +48 42 2538 427
Fax : +48 42 2538 444

SERBIE

Service d'assistance REACH, CLP, BPR :
Ministère de la Protection de l'environnement Adresse : 1, Omladinskih brigada Str. 11070 Belgrade
Téléphone : +381 11 7155 225
Fax : +381 11 3132 574
E-mail : info.hemikalije@ekologija.gov.rs

TURQUIE

Service d'assistance REACH et CLP :
Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme Direction générale de la gestion de l'environnement Département de la gestion des produits chimiques Mustafa Kemal Mahallesi Eskişehir Devlet Yolu (Dumlupınar Bulvarı) 9ème km. N° : 278 Çankaya / Ankara
Téléphone : +90 (312) 586 -31 87/31 88/ 31 89/ 31 90

Service d'assistance BPR :
Ministère de la Santé Üniversiteler Mah. Dumlupınar Bulv. 6001. Cad. N° :9 06800 Bilkent - Çankaya / Ankara-TURQUIE
Téléphone : +90 312 565 5212 / 5218 / 5222 / 5218 / 5222
E-mail : thsk.cevre@saglik.gov.tr

BELGIQUE

Service d'assistance BPR et CLP :
Service public fédéral (SPF) Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement Place Victor Horta 40/10, 1060 Bruxelles.
E-mail BPR : info.biocides@environment.belgium.be

Service d'assistance REACH :
SPF Économie, Rue du Progrès, 50, B-1210 Bruxelles
Téléphone : +32 (0) 800 120 33
Fax : +32 (0) 2 277 53 04

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

E-mail : reachinfo@economie.fgov.be

CHYPRE

Service d'assistance BPR :

Département de l'agriculture Louki Akrita 1412, Lefkosia

Téléphone : +357 22 408 636 ; +357 22 408 669

E-mail : ahadjigeorgiou@da.moa.gov.cy ; alegavriel@da.moa.gov.cy

Service d'assistance CLP et REACH :

Département de l'inspection du travail CY-1493, Nicosie

Téléphone CLP : +357 22405611 ; +357 22 40 56 08

Fax : +357 22663788

E-mail CLP : CLP@dli.mlsi.gov.cy

Téléphone REACH : +357 22 40 56 09 ; +357 22 40 56 08

E-mail REACH : REACH@dli.mlsi.gov.cy

ESTONIE

Service d'assistance BPR, CLP et REACH :

Agence de l'environnement de l'Estonie (Terviseamet/Health Council ; Department of Chemical Safety) Paldiski mnt 81, 10617 Tallinn

E-mail BPR : bpr@terviseamet.ee

E-mail CLP : clp@terviseamet.ee

E-mail REACH : reach@terviseamet.ee

ALLEMAGNE

Service d'assistance BPR, CLP et REACH :

BAuA - Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin Institut fédéral de sécurité et de santé au travail Friedrich-Henkel-Weg 1 - 25 D-44149 Dortmund

Téléphone : + 49 (0) 231 9071 2971

Fax : +49 (0) 231 9071 2679

E-mail : reach-clp-biozid@baua.bund.de

ISLANDE

Service d'assistance BPR, CLP et REACH :

Office de l'environnement islandais Suðurlandsbraut 24 108 Reykjavik

Téléphone : +354 591 2000

Fax : +354 591 2010

E-mail : ust@ust.is

LETTONIE

Service d'assistance BPR, CLP et REACH : Centre de l'environnement, de la géologie et de la météorologie de Lettonie (LEGMC) Département des produits chimiques et des déchets dangereux Maskavas iela 165, Rīga, LV-1019

Téléphone : +371 6703 2027

Fax : +371 6714 5154

E-mail BPR : biocidas@lvgmc.lv

E-mail CLP et REACH : reach@lvgmc.lv

LUXEMBOURG

Autorité compétente BPR :

Administration de l'Environnement Service produits chimiques et substances dangereuses 1, avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette Luxembourg

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

E-mail : biocides@aev.etat.lu

PAYS-BAS

BPR Helpdesk :

CtGB - College voor de toelating van gewasbeschermingsmiddelen en biociden Bennekomseweg 41, 6717 LL Ede

Téléphone : +31 0 317 47 47 18 10

E-mail : servicedesk@ctgb.nl

CLP et REACH helpdesk :

Institut national pour la santé publique et l'environnement (RIVM) Antonie van Leeuwenhoeklaan 9 Boîte postale 1 - 3720 BA Bilthoven.

PORTUGAL

BPR Helpdesk :

Direção-Geral da Saúde (DGS) Alameda D. Afonso Henriques, 45 - 1049 005 Lisbonne.

Téléphone : +351 218 430 500

Fax : +351 218 430 742

E-mail : geral@dgs.pt

CLP et REACH helpdesk :

Agência para a Competitividade e Inovação, IP Agence portugaise pour la compétitivité et l'innovation Estrada do Paço do Lumiar, Campus do Lumiar, Edif. A 1649 - 038 Lisbonne.

SLOVAQUIE :

BPR, CLP et REACH Helpdesk :

Ministère de l'Économie de la République slovaque Centre des produits chimiques et des préparations Mlynske nivy 44/a, 827 15 Bratislava.

Téléphone : +421 2 4854 4511

SUÈDE :

Helpdesk BPR, CLP et REACH :

Agence suédoise des produits chimiques Boîte postale 2, SE 172 13 Sundbyberg

Téléphone : +46 8 5194 1100 ; +46 8 519 41 111

BULGARIE

Autorité compétente BPR :

Ministère de la Santé, 5, place "Sveta Nedelya", Sofia-1000

Téléphone : +359 2 9301 214

Fax : +359 2 9883413

E-mail : amaslarska@mh.government.bg ; vhristova@mh.government.bg

CLP et REACH helpdesk :

Ministère de l'Environnement et de l'Eau 67, rue W. Gladstone / 22, boulevard Maria Luisa Sofia 1000.

Fax : + 359 2 980 33 17

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Autorité compétente BPR :

Ministère de la Santé de la République tchèque Palackeho namesti 4 CZ - 128 01 Prague 2

Téléphone : +420 267 082 305

Fax : +420 267 082 228

E-mail : biocidy@mzcr.cz

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

CLP et REACH helpdesk :
CENIA Vrsovicke 1442/65, 100 10 Prague 10
Téléphone : +420 267 125 323
E-mail CLP : clp@cenia.cz
E-mail REACH : reach@cenia.cz

FINLANDE

REACH, CLP et BPR helpdesk :
Agence finlandaise des produits chimiques et de la sécurité (Tukes) Boîte postale 66, 00521 Helsinki
Téléphone : +358 400 393 033 (REACH/CLP) ; +358 50 597 6338 (BPR)

GRÈCE

CLP et REACH helpdesk :
Direction de l'énergie, des produits industriels et des produits chimiques - DG du Laboratoire chimique d'État général sous l'Autorité indépendante de la publicité pour les recettes publiques (IAPR) 16, rue An. Tsocha St. GR-11521 Athènes
Téléphone : +30 210 64 79 286 ; +30 210 64 79 287
Fax : +30 210 64 66 917
E-mail : elhelpdesk@gcsl.gr

BPR Helpdesk :
Direction de l'énergie, des produits industriels et des produits chimiques - DG Général État chimique Laboratoire sous l'Autorité indépendante de la publicité pour les recettes publiques (IAPR) 16, rue An. Tsocha St. GR-11521 Athènes
Téléphone : +30 210 64 79 286 ; +30 210 64 79 287
Fax : +30 210 64 66 917
E-mail : elhelpdesk@gcsl.gr

IRLANDE

Autorité compétente BPR :
Division de l'enregistrement et du contrôle des pesticides Département de l'agriculture, de l'alimentation et de la marine, complexe de laboratoire Back Weston, Backweston, Celbridge, Co Kildare.
Téléphone : +353 1 615 7552
E-mail : biocides@Agriculture.gov.ie

CLP et REACH Helpdesk :
Autorité de la sécurité et de la santé au travail Metropolitan Building James Joyce Street Dublin 1
Téléphone : +353 1 614 7000
Fax : +353 1 614 7120
E-mail : Chemicals@hsa.ie CLP website

LIECHTENSTEIN

CLP et REACH helpdesk :
Office de l'environnement Dr. Grass-Str. 12 / Boîte postale 684 Vaduz FL-9490
Téléphone : +423 236 64 00
Fax : +423 236 64 11
E-mail BPR : biocide@llv.li
E-mail CLP : clp@llv.li
E-mail REACH : reach@llv.li

MALTE

BPR, CLP et REACH helpdesk :
Autorité maltaise de la concurrence et de la protection du consommateur (MCCAA) Direction des affaires

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

réglementaires Division des réglementations techniques Mizzi House, National Road, Blata I-Bajda, HMR9010
Téléphone : +356 2395 2000
Fax : +356 2124 2406
E-mail BPR : biocidas@mccaa.org.mt
E-mail REACH et CLP : helpdesk.mccaa@mccaa.org.mt

NORVÈGE

Helpdesk sur BPR, CLP et REACH :
Agence norvégienne de l'environnement Boîte postale 5672 Torgarden 7485 Trondheim
Téléphone : +47 73 58 05 00
E-mail BPR : biocides@miljodir.no
E-mail CLP et REACH : kjemikalier@miljodir.no

ROUMANIE

Autorité compétente BPR :
Ministère de la Santé, Comité national des produits biocides Str. Dr. A. Leonte, Nr 1-3 050463 Bucarest
Téléphone : +40 21 311 86 20
Fax +40 21 311 86 20
E-mail : helpdesk.biocide@insp.gov.ro

CLP et REACH helpdesk :
Agence nationale de protection de l'environnement (NEPA). 294 rue Splaiul Independentei Étage1, District 6 - 060031, Bucarest
Téléphone : +40 21 207 11 06
Fax : +40 21 207 11 16

SLOVÉNIE

BPR, CLP et REACH helpdesk :
Office des produits chimiques de la République de Slovénie Ajdovščina 4, SI-1000 Ljubljana
Téléphone : + 386 14 00 60 51
E-mail BPR : biocidi.uzk@gov.si
E-mail CLP et REACH : reach.mz@gov.si

SUISSE

REACH Helpdesk :
FOEN Autorité commune de notification des produits chimiques - FOPH - SECO 3003 Berne
Téléphone : +41 (0)58 465 12 53
E-mail : reachhelpdesk@bag.admin.ch

BPR Helpdesk : Autorité commune de notification des produits chimiques de FOEN - FOPH - SECO 3003 Berne
Téléphone : +41 (0)58 462 73 05
E-mail : cheminfo@bag.admin.ch

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Classification conformément au Règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP]: Non classé

Effets physico-chimiques adverses sur la santé humaine et l'environnement: Dans la mesure de ce que l'on sait, le produit ne présente pas de dangers particuliers si les règles générales d'hygiène industrielle sont respectées.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Peut contenir des traces de nickel et/ou de chrome. Peut provoquer des réactions allergiques ; il est recommandé de faire des tests d'allergie.

Il est recommandé de faire des tests d'allergie. Produit irradié aux rayons gamma pour la stérilisation.

Lire les instructions d'utilisation avant d'utiliser le produit.

2.3. Autres dangers.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB évaluées conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 avec l'annexe XIII de REACH.

SECTION 3 : Informations sur la composition/composants

3.1. Substances.

Non applicable.

3.2. Mélanges.

Name	Product identifier	(%)
CI(77891)	CAS: 13463-67-7	10-15
CI(16255)	CAS: 2611-82-7	0
CI(19140)	CAS:1934-21-0	0
CI(42090)	CAS: 3844-45-9	0
CI(77266)	CAS: 1333-86-4	10-15
GLYCERIN	CAS: 56-81-5 CE: 200-289-5	20-25
BUTYLENE GLYCOL	CAS: 107-88-0 CE: 203-529-7	0-5
AQUA	CAS: 7732-18-5 CE: 231-791-2	45-50
HAMAMELIS VIRGINIANA WATER	CAS: 84696-19-5 CE: 283-637-9	0-5

Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui, selon les meilleures connaissances du fabricant et dans les concentrations applicables, sont classifiés comme dangereux pour la santé ou l'environnement.

Le pourcentage spécifique de la composition ne peut pas être divulgué en tant que secret commercial.

Texte complet des phrases H et EUH : voir section 16.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours.

Mesures de premiers secours en cas d'inhalation:

Éloignez la personne à l'air frais et maintenez-la dans une position qui facilite la respiration. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Mesures de premiers secours après contact avec la peau:

Lavez la peau à l'eau en abondance. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Mesures de premiers secours après contact avec les yeux:

Rincez les yeux à titre de précaution. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Mesures de premiers secours en cas d'ingestion:

Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés.

Aucune information complémentaire disponible.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire.

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie:

Émission possible de fumées toxiques.

5.3. Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie.

Protection pendant la lutte contre l'incendie:

N'intervenez pas sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome et isolé. Protection corporelle intégrale.

SECTION 6: Mesures en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions à prendre par les personnes concernées, équipement de protection et procédures d'urgence.

6.1.1. Pour le personnel des services non urgents.

Procédures d'urgence:

Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence.

Équipement de protection:

N'intervenez pas sans l'équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, consultez la section 8: "Contrôle de l'exposition/protection individuelle".

6.2. Précautions environnementales.

Évitez tout déversement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement.

Procédures de nettoyage:

Absorbez le liquide déversé avec un produit absorbant.

Autres informations:

Éliminez les matériaux ou les déchets solides dans une installation autorisée.

6.4. Référence à d'autres sections.

Pour plus d'informations, consultez la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sécuritaire.

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Le poste de travail doit être bien ventilé. Portez un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène:

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation. Lavez-vous les mains après la manipulation.

7.2. Conditions de stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités éventuelles.

Conditions de stockage:

Gardez verrouillé et cadénassé. Stockez dans un endroit bien ventilé. Le stockage est recommandé à une température maximale de 32 °C.

7.3. Utilisations spécifiques.

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle.

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle et biologique nationales:

Ce mélange tel qu'il est fourni ne contient aucune substance dangereuse ayant des limites d'exposition professionnelle ou biologique établies par des organismes de réglementation spécifiques.

8.1.2. Méthodes de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible.

8.1.5. Bandes de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition.

8.2.1. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Le lieu de travail doit être bien ventilé.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Symboles pour l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux: Lunettes de sécurité.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps: Portez des vêtements de protection appropriés. Protection des mains: Gants de protection.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, utilisez un système respiratoire approprié.

8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire disponible.

8.2.3. Contrôle de l'exposition environnementale

Contrôle de l'exposition environnementale: Évitez tout rejet dans l'environnement.

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Forme/État:	Liquide
Apparence:	Liquide
Couleur:	Black
Odeur:	Odeur caractéristique
Seuil olfactif:	Données non disponibles
pH:	Liquide
Taux d'évaporation relatif (butylique acétate = 1):	Données non disponibles
Point de fusion:	Non applicable
Point de solidification:	Données non disponibles
Point d'ébullition:	> 100 °C
Point d'inflammabilité:	
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles
Température de décomposition:	Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz):	Données non disponibles
Pression de vapeur:	Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C:	Données non disponibles
Densité relative:	Données non disponibles
Solubilité:	Données non disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow):	Données non disponibles
Viscosité cinématique:	Données non disponibles
Viscosité dynamique:	Données non disponibles
Propriétés explosives:	Données non disponibles
Propriétés oxydantes:	Données non disponibles
Limites d'explosion:	Données non disponibles
Taille des particules:	< 15 microns

9.2. Autres informations.

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité.

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter.

Aucune sous les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

10.5. Matériaux incompatibles.

Aucune information supplémentaire disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Toxicité aiguë (voie orale):	Declassified
Toxicité aiguë (voie cutanée):	Declassified
Toxicité aiguë (voie inhalation):	Declassified
Corrosion cutanée ou irritation cutanée:	Declassified
Lésions oculaires graves ou irritation oculaire:	Declassified
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Declassified
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Declassified
Cancérogénicité:	Declassified

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité.

Écologie - général:

Ce produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques et n'a pas d'effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Risque à court terme (aigu) pour l'environnement aquatique:

Non classé.

Risque à long terme (aigu) pour l'environnement aquatique:

Non classé.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

La bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol.

Le produit est soluble dans l'eau. Il est absorbé dans le sol.

12.5. Résultats des essais PBT et vPvB.

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présent.

12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Aucune information supplémentaire disponible.

12.7. Autres effets secondaires.

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Méthodes de traitement des déchets approuvées:

Retirez le contenu/le contenant conformément aux instructions de recyclage du collecteur.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

SECTION 14: Informations sur le transport

Conformément à l'ADR / l'IMDG / l'IATA / le DNA / le RID

	ADR	IMDG	IATA	AND	RID
14.1. ONU Number	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Official United Nations transport designation	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Transport hazard classes	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Packaging group	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers to the environment	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs.

Transport terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie navigable intérieure

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au Code IBC.

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

15.1.1. Règlements de l'Union européenne (UE)

Ne contient aucune substance soumise à des restrictions conformément à l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates de REACH.

Ne contient aucune substance répertoriée à l'annexe XIV de REACH.

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif aux polluants organiques persistants.

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Respectez les réglementations en vigueur:

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), établissant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. RÈGLEMENT (UE) 2020/2081 DE LA COMMISSION du 14 décembre 2020 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) en ce qui concerne les substances contenues dans les encres de tatouage ou de maquillage permanent, Journal officiel de l'Union européenne du 15 décembre 2020, L 423/6. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006. Non classé comme dangereux selon les directives 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE. Règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage. Journal officiel de l'Union européenne du 27.7.2012, n° L 201/60. Classification CE 67/548 ou CE 1999/45. Ne contient aucune substance soumise au Règlement (CE) n° 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de drogues narcotiques et de substances psychotropes.

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	European Agreement on the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ATE	Estimation of Acute Toxicity
FBC	Bioconcentration factor
VLB	Biological limit value
DBO	Biochemical oxygen demand
DQO	Chemical oxygen demand
DMEL	Derived level with minimal effect
DNEL	Level without derivative effect
CE NO.	EC Number
CE50	Average effective concentration
EN	European standard
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
CL50	Lethal concentration for 50% of a population of Tests
LD50	Lethal dose for 50% of a test population (Mean lethal dose)
LOAEL	Lower level with observed adverse effect
NOAEC	Concentration with no observed adverse effect
NOAEL	Level with no observed adverse effect
NOEC	Concentration with no observed effect
OCDE	Organization for Economic Cooperation and Development
VLA	Occupational exposure limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PNEC	Expected concentration without effect
RID	Regulation on the international carriage of dangerous goods by rail
FDS	Safety Data Sheets
STP	Treatment plant
DTO	Theoretical oxygen need (BThO)
TLM	Average tolerance limit
COV	Volatile organic compounds
CAS NO.	CAS number
N.E.P	Not specified elsewhere
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative
ED	Endocrine disrupting properties

DYNAMIC PLATINUM. Grey.

Fiches de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le Règlement (UE) Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Cutané)	Toxicité aiguë (cutanée), catégorie 4.
Acute Tox. 4 (Inhalation: poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 4.
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique Danger chronique, catégorie 3.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H332	Nocif en cas d'inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

La classification est conforme à: ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit dans le but de protéger la santé, la sécurité et l'environnement. Par conséquent, elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie de caractéristiques spécifiques du produit.